

L'AROSS, UN PROJET COLLABORATIF AU SERVICE DU

« TRAVAILLER ENSEMBLE ».

Sylvie Le Bail | Responsable AROSS

Le projet pilote de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS) est un projet issu de la planification médico-sociale du canton de Neuchâtel.

Suite à la création de l'association le 23 mars 2015, le projet pilote a débuté ses prestations le 1^{er} janvier 2016 pour les habitants des villes du Locle et des Brenets avec le soutien des autorités communales. En 2017, le périmètre géographique s'est étendu.

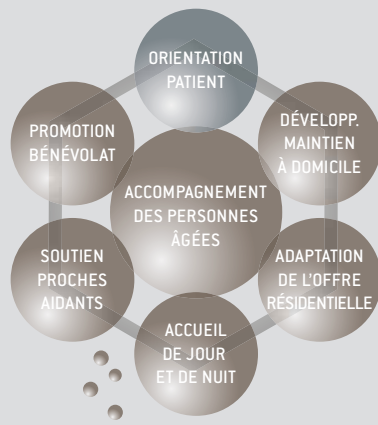
Dorénavant, L'AROSS intervient pour les habitants, âgés de plus de 65 ans, du district du Locle et du Val-de-Travers, sur demande d'un médecin de famille, d'une personne âgée, de ses proches ou des partenaires du domaine socio-sanitaire.

« Historique du projet »

La Planification médico-sociale pour les personnes âgées (PMS) a été approuvée en mai 2012 par le Grand Conseil et les modifications y relatives de la loi de santé sont entrées en vigueur au 1er janvier 2013.

A l'horizon 2022, la PMS prévoit d'augmenter le nombre d'appariements avec encadrement, de renforcer les prestations de maintien à domicile et de créer les structures d'accueil intermédiaires (court-séjour et foyer de jour et de nuit). L'offre résidentielle des EMS est adaptée pour faire face à ces nouveaux besoins.

Des mesures de soutien aux proches aidants et de promotion du bénévolat accompagnent ces changements. L'orientation des personnes âgées dans le réseau médico-social est améliorée par la mise sur pied d'entretiens d'orientation, la création d'une permanence téléphonique et d'un guichet cantonal d'information.



« Cadre légal »

La Loi de Santé, Art. 83c, régit l'orientation dans le réseau de santé de la façon suivante:

- L'orientation dans le réseau de santé vise à assurer une utilisation adéquate des ressources de santé destinées à la prise en charge des personnes âgées ;

- Des entretiens d'orientation sont organisés à la demande de la personne âgée, de son représentant légal ou du médecin ;

- Ils ont lieu lorsqu'une entrée pour un long séjour en EMS ou dans une pension est envisagée ;

- Le Conseil d'Etat fixe les modalités et les conditions nécessaires au bon déroulement des entretiens d'orientation. Il consulte au préalable les milieux concernés.

« Les prestations de l'AROSS »

- **Inform**er la population ou les professionnels sur les prestations et prestataires du domaine socio-sanitaire du canton de Neuchâtel.

- **Orienter** après une évaluation multidimensionnelle des besoins.

- Respecter le projet de vie du bénéficiaire
- Détecter la personne âgée fragile à domicile [prévenir la survenue de la dépendance]
- Evaluer (co-évaluer) et proposer des solutions en adéquation avec les besoins
- Déterminer un profil de dépendance « BoC »
- Faire des recommandations (lieu de vie et prestations de maintien à domicile)

- **Accompagner**

- Suivre les situations complexes
- Soutenir et conseiller les proches
- Favoriser l'information tout au long du processus afin de faciliter le choix du bénéficiaire ou de ses proches

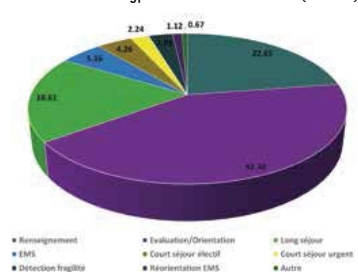
Pour cela, il s'agit concrètement :

- De collaborer avec les partenaires du domaine socio-sanitaire, pour détecter les personnes en situation complexe ou fragile, afin d'anticiper leur orientation et s'assurer qu'elles reçoivent au bon moment des prestations liées à leurs besoins.

- D'assurer l'interface entre tous les acteurs concernés pour garantir l'organisation, la continuité et la coordination de l'accompagnement en interdisciplinarité.



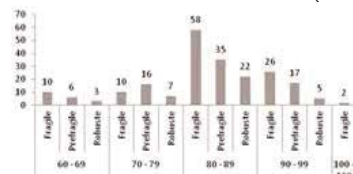
Type de demandes traitées (N=448)



Caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires ayant fait l'objet d'une évaluation (N = 225)

Sexe	Femme	151	67.11
	Homme	74	32.89
Age	60-69 ans	19	8.44
	70-79 ans	37	16.44
	80-89 ans	114	23.56
	90-99 ans	53	50.67
	100 ans et plus	2	0.89

La fragilité de la population évaluée (N = 217) par tranche d'âge, selon la grille Short Emergency Geriatric Assesment (SEGA)



- D'informer et d'orienter sur l'offre disponible en matière de solutions transitoires, voire d'alternatives intermédiaires.

- D'informer et d'accompagner les personnes âgées dans les démarches d'entrée en Etablissement Médico-Social.

Concernant son intervention auprès des bénéficiaires, l'AROSS garantit les principes suivants :

- Toute intervention et démarche de l'AROSS se fait avec l'accord préalable du bénéficiaire ou de son représentant légal.

- Le choix et la volonté du bénéficiaire (autodétermination – libre choix) ou de son représentant légal sont respectés.

- L'AROSS réalise la traçabilité du consentement éclairé dans le cadre de ses activités.

- Avec l'accord du bénéficiaire, le proche aidant est invité à participer aux entretiens.

- Le bénéficiaire ou son représentant légal a le droit d'accepter ou de refuser les recommandations de l'AROSS.

- La coordination des prestataires pour favoriser la continuité et une réponse en adéquation avec les besoins du bénéficiaire sur le long terme sont assurées.

« Premiers bilans après 18 mois d'activités »

L'AROSS est interpellée pour les différents types de demandes présentées ci-contre :

« AROSS, un projet collectif au service du changement »

« Travailler en réseau », « agir ensemble », « projet commun », « responsabilité collective », « stratégie partagée » sont des mots de plus en plus présents ou entendus dans les milieux de soins et sociaux. Face aux enjeux qui nous attendent, on sent, petit à petit, poindre à l'horizon une volonté de donner un sens différent aux collaborations et un nouvel élan aux pratiques professionnelles.

L'interdépendance accrue entre les acteurs et les actrices de la santé et du social, liée à la complexification des besoins des personnes atteintes dans leur santé, pousse inexorablement le système socio-sanitaire à passer notamment de la concurrence à la coopération, de la coordination séquentielle à la coordination collective et de la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité.

Le projet AROSS a la singularité de cristalliser plusieurs de ces changements. Par la composition de son comité, il symbolise la collaboration, la concertation et l'approche partenariale. Par la composition et le fonctionnement de son équipe de professionnels, supervisée par une gériatre, il témoigne l'importance du partage et de la mise en commun de compétences dans une dynamique interdisciplinaire. Et enfin, par l'intégration des collaboratrices et des collaborateurs des institutions partenaires dans le processus d'évaluation et d'accompagnement, il favorise la coordination des soins et la mise en place d'options de soins cohérentes.

Le projet AROSS se révèle ainsi non seulement, par son objectif de favoriser une utilisation rationnelle et adéquate des ressources disponibles, un axe déterminant de la Planification Médico-Sociale, mais également un intéressant et fertile terrain d'expérimentation pour des nouvelles formes de coopération et de nouveaux outils.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire :
info@aross-ne.ch | www.aross-ne.ch

